



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE N° 2023-020T

### Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande établie par la société **ENEDIS**,  
sise **2 rue de la Conraie - 44700 ORVAULT**,  
afin de **procéder à l'entretien d'un interrupteur sur le réseau 20 000 volts**,  
situé à **Prunet, sur la commune de Pont-Château**,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1** Concernant la régulation de la circulation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

**Le samedi 11 février 2023 de 9 H 00 à 16 H 00**

- **La circulation sera interdite sur la VC 225.**
- **Une déviation sera mise en place par la VC 230, la VC 224 et la RD 965.**

**ARTICLE 2** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par la société **ENEDIS** qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit.

**ARTICLE 3** Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 4** Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Pont-Château le 16 janvier 2023  
P/Le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Monsieur Alain LEMOINE



Prénom - Nom de l'auteur : **M. Alain LEMOINE**  
Qualité de l'auteur : **Directeur Général des Services**  
Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le : **17 JAN. 2023**

**Déclaration 202301130002A  
ENEDIS**

Entretien d'un interrupteur sur le réseau  
20000v.  
Prunet



Pôle Projets, Etudes & Urbanisme  
4, Rue de Nantes - Mairie annexe  
44160 PONT-CHATEAU

02 40 01 61 28  
services.techniques@pontchateau.fr

**Itinéraire 1**

Le samedi 11 février 2023 de 9h00 à 16h00, la circulation sera interdite sur la VC 225 :

- une déviation sera mise en place par la VC 230, la VC 224 et la RD 965

**Itinéraire 2**

